

23EME RAPIDE MAURICE BESNIER

LE DIMANCHE 14 JUIN 2026

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : organisation

L'Echiquier Nazairien organise le 23^{ème} Rapide Maurice Besnier, à Saint-Nazaire (44). Les rencontres ont lieu au Gymnase d'Heinlex - Rue Pierre Marie Juret, 44600 Saint-Nazaire le dimanche 14 juin 2026.

La manifestation est composée de deux tournois. Pour les deux tournois, les joueurs doivent être licenciés A ou B pour la saison en cours à la Fédération Française des Échecs (FFE) ou avoir un code FIDE (différent du code FRA) d'une autre fédération reconnue par la Fédération Internationale Des Échecs (hors RUS et BLR) ;

- **Tournoi A** : ouvert à tous, homologué FFE et FIDE pour le ELO rapide FIDE de juillet 2026 ;
- **Tournoi B** : réservé aux jeunes de 14 ans ou moins (U8 à U14) et ayant moins de 1400 Elo Rapide, homologué FFE pour le ELO rapide FFE de juillet 2026.

Article 2 : homologation et appariements

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Echecs (F.F.E) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E). Les tournois se jouent en 9 rondes. Les appariements se font au système Suisse intégral (Règles C.04), à l'aide du logiciel PAPI (version 3.3.8), homologué par la FFE et conçu par Erick Mouret.

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE adoptées par le dernier Congrès de la FIDE qui s'est tenu.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription en ligne et les joueurs ayant payé et pointé sur place avant 9h30. Les joueurs ne s'étant pas présentés à la 1^{ère} ronde sans avoir prévenu seront forfait pour le reste du tournois comme décrit ci-dessous.

Le délai de forfait est de 10 minutes.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements aient été publiés. Les forfaits non justifiés seront signalés à la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de **12 minutes + 3 secondes par coup.**

Le vainqueur apporte le résultat à la table d'arbitrage immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double forfait.

Article 4 : inscriptions

TOURNOI A :

Les droits d'inscription sont de 12€ pour les adultes et de 6€ pour les jeunes de moins de 20 ans jusqu'au 13 juin 2026. Après cette date ils s'élèvent à 16€ pour les adultes et à 8€ pour les jeunes.

TOURNOI B :

Les droits d'inscription sont de 4€.

Article 5 : horaires

Accueil, pointage : Dimanche 14 juin de 8h30 à 9h30

Ronde 1 : à 10h00

Ronde 2 : à 10h45

Ronde 3 : à 11h30

Ronde 4 : à 12h15

Ronde 5 : à 13h45

Ronde 6 : à 14h30

Ronde 7 : à 15h15

Ronde 8 : à 16h00

Ronde 9 : à 16h45

Cérémonie de remise des prix vers 17h45

Article 6 : classement et prix

LE CLASSEMENT EST ETABLI AU NOMBRE DE POINTS SUIVANT LE BAREME :

- Gain = 1 point ;
- Nul = ½ point ;
- Perte = 0 point.

EN CAS D'EGALITE, LES DEPARTAGES SUIVANTS SERONT APPLIQUES :

- 1- Buchholz Tronqué
- 2- Buchholz
- 3- Performance

Pour le calcul du Buchholz/Buchholz tronqué dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article

C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8.

Le montant des prix sera affiché après le 3^{ème} ronde. Son total atteindra au moins 80% des droits d'inscription du tournoi A.

Les prix offerts au titre du classement général et les prix spéciaux sont attribués à la place réelle. Ils ne sont pas cumulables.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce ipso facto à son prix.

Article 7 : arbitrage & organisation

Responsable de l'organisation	NOBLET Réналd
Arbitre principale	AMOSSÉ Blandine, AFO1
Arbitres adjoints	BOUCHET Jean-Baptiste, AFC

Article 8 : comportement des joueurs

Il est interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit. Les joueurs en cours de partie ne peuvent avoir accès qu'à l'espace de jeu de leur tournoi, aux toilettes, à la buvette et à l'espace fumeur

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour rappel le forfait est déclaré après 10 minutes de retard sauf si l'arbitre en décide autrement.

Les conversations et lectures suspectes sur des parties en cours sont interdites sur le lieu de compétition.

Les analyses et parties amicales sont interdites dans la « zone de jeu ». Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Une tenue correcte est exigée sur le lieu de compétition.

Les téléphones et autres appareils électroniques de communication doivent être éteints et laissés dans un sac ou manteau. Un joueur possédant ce type d'appareil sur lui pendant sa partie sera sanctionné par la perte de la partie.

Article 9 : commission d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Le jury d'appel est composé au cours de la première ronde, sa composition est affichée dans la salle du tournoi. Elle est composée du responsable de l'organisation et de deux joueurs du tournoi A.

Article 10 : règles spécifiques

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser, jouer un coup (en cas de roque, de prise ou de promotion) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal (article 7.5.4 du Livre de l'Arbitre).

Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera une minute supplémentaire à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Dans le tournoi B, deux coups illégaux seront tolérés.

L'article A.5 de l'annexe A Parties en cadence rapide s'applique pour l'intégralité de la compétition.

Article 11

L'inscription au Rapide Maurice Besnier implique l'acceptation du présent règlement.

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter sur le lieu de compétition, hormis dans la zone fumeur à l'extérieur.

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Tout contrevenant peut recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

L'arbitre principale
Blandine AMOSSÉ

L'organisateur
Rénald NOBLET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amossé', with a horizontal line drawn through it.